



## Communiqué commun

### Futurs élus européens, ne nous oubliez pas !

Le 13 mars 2019, le Parlement européen a adopté en séance plénière, un texte qui a pour but de faire évoluer l'accessibilité aux biens et aux services en Europe pour les publics en situation de handicap, notamment visuel.

Les citoyens aveugles et malvoyants sont très fortement exclus de l'accessibilité à de très nombreux biens et services : en 2019 il est encore difficile, voire impossible, d'utiliser de nombreux services tels que ceux proposés par les banques, les assurances..., d'utiliser des appareils électroménagers ou de lire un livre numérique par exemple.

Le texte du 13 mars constitue donc un nouveau socle juridique, porteur d'espoir pour l'ensemble des personnes déficientes visuelles, mais il ne reflète malheureusement pas l'ensemble des ambitions portées par nos organisations de défense des droits de ces personnes, qui, par ailleurs, s'acquittent de leur devoir électoral au même titre que l'ensemble de la population.

Au moment où nous nous apprêtons à renouveler le Parlement européen, nous demandons, avec confiance mais fermeté, que nos futurs élus s'attachent à faire valoir nos droits et à amplifier ce mouvement vers une Europe plus inclusive.

Contacts :

#### **CFPSAA**

Edouard Ferrero

[presidence@cfpsaa.fr](mailto:presidence@cfpsaa.fr)

Tél : 01 45 30 96 12

#### **Fédération des Aveugles de France**

Julie Bertholon

[j.bertholon@aveuglesdefrance.org](mailto:j.bertholon@aveuglesdefrance.org)

Tél : 01 44 42 91 83

#### **AVH**

Manuel PEREIRA

[Mn.pereira@avh.asso.fr](mailto:Mn.pereira@avh.asso.fr)

Tél : 01.44.49.27.33

#### **Voir Ensemble**

Olivier Randria

[plaidoyer@voirensemble.asso.fr](mailto:plaidoyer@voirensemble.asso.fr)

Tél : 01 53 86 00 59